

AFFAIRE N° 44/3. - Acquisition de deux parcelles de terrain sises rue Sainte Anne et appartenant aux consorts VLODY.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux parcelles de terrain cadastrées sous les n°s 394 et 395 de la section AG, sises rue Sainte-Anne et appartenant aux consorts VLODY.

Après de nombreuses tractations, les consorts VLODY consentent à céder leurs parcelles pour CINQ MILLIONS de Francs CFA, prix acceptable si l'on se réfère à l'estimation des Domaines, effectuée en Novembre 1968, qui porte sur 4 600 000 Frs CFA.

Je vous prie, en conséquence, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition et à imputer une somme de 5 000 000 Frs CFA sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de divers terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.